

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 52**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

---

**OBJET**

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association Seren'Arles.  
Opération : acquisition d'un bien immobilier pour la création d'une unité de vie  
dénommée "Les Chemins de Compostelle" rattachée à la MECS "Romarins-  
Taoumé" et située au 46, Chemin de Compostelle (Arles).

---

**Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
12409**

## PRESENTATION

L'association SEREN'Arles, filiale de l'association SERENA reconnue d'utilité publique, a été récemment créée en vue de la gestion d'une nouvelle unité de vie dont le financement fait l'objet de la présente demande de garantie.

Cette nouvelle unité de 5 places dénommée « Les Chemins de Compostelle » est rattachée à la M.E.C.S. (Maison d'Enfant à Caractère sociale) « Romarins-Taoumé » existante et gérée par l'association SERENA. Elle a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation de Madame la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 8 janvier 2016.

Compte tenu des particularités liées au temps de travail des agents et nécessaires au fonctionnement de cette petite structure, sa gestion par l'association SERENA, soumise aux dispositions de la convention collective du 15 mars 1966, n'était pas envisageable.

Les deux entités entièrement habilitées au titre de l'aide sociale départementale, font l'objet de budgets distincts. Une convention (en date du 17 décembre 2015) délègue à l'association SEREN'Arles le recrutement des agents et l'association SERENA reverse à sa filiale, le montant de la dotation globale fixée par le Département pour la structure « Les chemins de Compostelle », suite à la présentation d'une facture.

Dans ce contexte, l'association SEREN'Arles sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt de 297 606,00 €. Celle-ci représente 50% d'un montant total d'emprunts de 595 212,00 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Cette demande intéresse le secteur hors logement social classique.

Par ailleurs, s'agissant d'une première demande, l'encours garanti au 01/01/2016 de cet organisme auprès du Département des Bouches-du-Rhône est nul.

Cette garantie d'emprunt votée par le Conseil Départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL